

Communiqué de presse

Comme le prouve une enquête auprès des électeurs, une forte majorité est actuellement favorable à un nouveau système du don d'organes.

Selon une étude mandatée par Swisstransplant, trois quarts des électeurs suisses se disent favorables à un passage au consentement présumé dans le don d'organes. Les résultats de l'enquête représentative réalisée par gfs.bern ag montrent aussi que la disposition au don reste élevée en Suisse : une nette majorité des personnes interrogées seraient prêtes à faire don de leurs organes après leur mort. Les résultats signifient que l'initiative « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » bénéficie d'une bonne situation de départ, ce qui est surtout vrai pour le contre-projet indirect élaboré par le Conseil fédéral.

L'initiative « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » demande de passer du consentement explicite au consentement présumé. Les résultats d'une enquête représentative auprès des électeurs, réalisée par gfs.bern ag à la demande de Swisstransplant, montrent que les Suisses sont favorables sur le fond à l'initiative. 76 pour cent des personnes interrogées voteraient actuellement « plutôt » pour ou « sûrement » pour ce modèle. La réserve actuelle des 26 pour cent de « oui » au-dessus de la majorité absolue des 50 pour cent est particulièrement élevée. La population semble prête à changer de système et a reconnu qu'il était indispensable de trouver des solutions pour le don d'organes en Suisse. La proposition visant à augmenter le nombre de dons d'organes rencontre donc logiquement une forte adhésion.

Des chiffres similaires se retrouvent aussi au niveau de la volonté de la population à faire un don d'organes. Environ trois quarts des personnes interrogées sont « plutôt prêtes » ou « dans tous les cas prêtes » à faire don de leurs organes après leur mort. Et c'est cette même majorité qui soutient avant tout l'initiative. « Nous sommes ravis de cette preuve de grande solidarité et d'ouverture des électeurs suisses en matière de don d'organes. L'enquête actuelle montre que l'initiative est très bien perçue par la population à ce stade précoce », souligne Pierre-Yves Maillard, président du conseil de fondation de Swisstransplant.

En septembre, le Conseil fédéral a soumis un contre-projet indirect à l'initiative. Le Conseil fédéral approuve sur le fond le consentement présumé, mais propose une modification législative qui inclut en parallèle les droits des proches. En l'absence d'opposition documentée, la question sera posée aux proches, comme c'était le cas jusqu'à présent. Ces derniers pourront refuser le prélèvement d'organes s'ils pensent que cette décision correspond à la volonté présumée du défunt. Le contre-projet prend ainsi en compte deux aspects importants, et jugés critiques selon l'enquête. D'après les résultats en effet, une majorité des électeurs trouvent que chacun doit aussi avoir le droit de ne pas se décider et qu'un prélèvement d'organes sans consentement explicite est problématique.

Afin que les proches soient cependant aussi soulagés que possible, Swisstransplant s'engage pour la mise en œuvre du consentement présumé avec un registre « oui »/« non ». Le Registre national du don d'organes lancé par Swisstransplant en octobre 2018 (www.registre-don-organes.ch) permet dès aujourd'hui de consigner en ligne sa décision personnelle pour ou contre un don d'organes. Un

registre « oui »/« non » est indispensable pour apporter la clarté et la certitude que la volonté du défunt sera obligatoirement respectée. D'après les résultats de l'enquête, décharger les proches dans cette situation difficile est la principale demande des personnes interrogées.

« Connaître la décision du défunt si la question d'un don d'organes vient à se poser est un aspect central pour les proches, mais aussi pour le personnel hospitalier travaillant dans les unités de soins intensifs », explique PD Dr Franz Immer, directeur de Swisstransplant. Environ un quart des personnes interrogées est en faveur d'un registre national électronique pour consigner sa décision. Seuls 9 pour cent des sondés pensent que la carte de donneur sous forme papier est la solution idéale. Swisstransplant a réagi à cette demande et a optimisé la convivialité du Registre national du don d'organes. C'est nouveau, il est possible de s'inscrire maintenant plus facilement via un smartphone ou une tablette sans avoir besoin d'imprimer ni de charger des documents supplémentaires.

Autres informations

- [Rapport abrégé gfs.bern ag](#)
- [Rapport final gfs.bern ag](#)
- [Registre national du don d'organes](#)
- [Site Internet gfs.bern ag](#)

Contact pour les questions des médias à Swisstransplant

PD Dr Franz Immer, médecin spécialisé FMH en chirurgie vasculaire cardiaque et thoracique, directeur de Swisstransplant

+41 58 123 80 00

Pierre-Yves Maillard, président du conseil de fondation de Swisstransplant, Conseiller d'État

+41 79 743 42 37

media@swisstransplant.org

Contact pour les questions des médias à gfs.bern ag

Urs Bieri, co-responsable

+41 31 311 62 07

urs.bieri@gfsbern.ch

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Swisstransplant organise au niveau national, sur mandat des cantons, toutes les activités relatives à l'attribution d'organes et collabore avec des organisations étrangères d'attribution. La Fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes est mandatée par la Confédération suisse pour assurer l'attribution des organes aux receveurs en conformité avec la loi. Swisstransplant gère également la liste d'attente des receveurs d'organes. Vous trouverez de plus amples informations sur www.swisstransplant.org.